

AFRIQUE



Perchés sur un arbre, deux jeunes déplacés internes font le guet. Ils alerteront les habitants du camp de Mungunga, au nord de Goma (RDC), s'ils aperçoivent des rebelles.



Environnement opérationnel

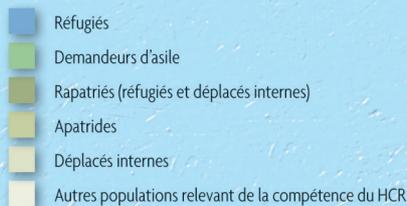
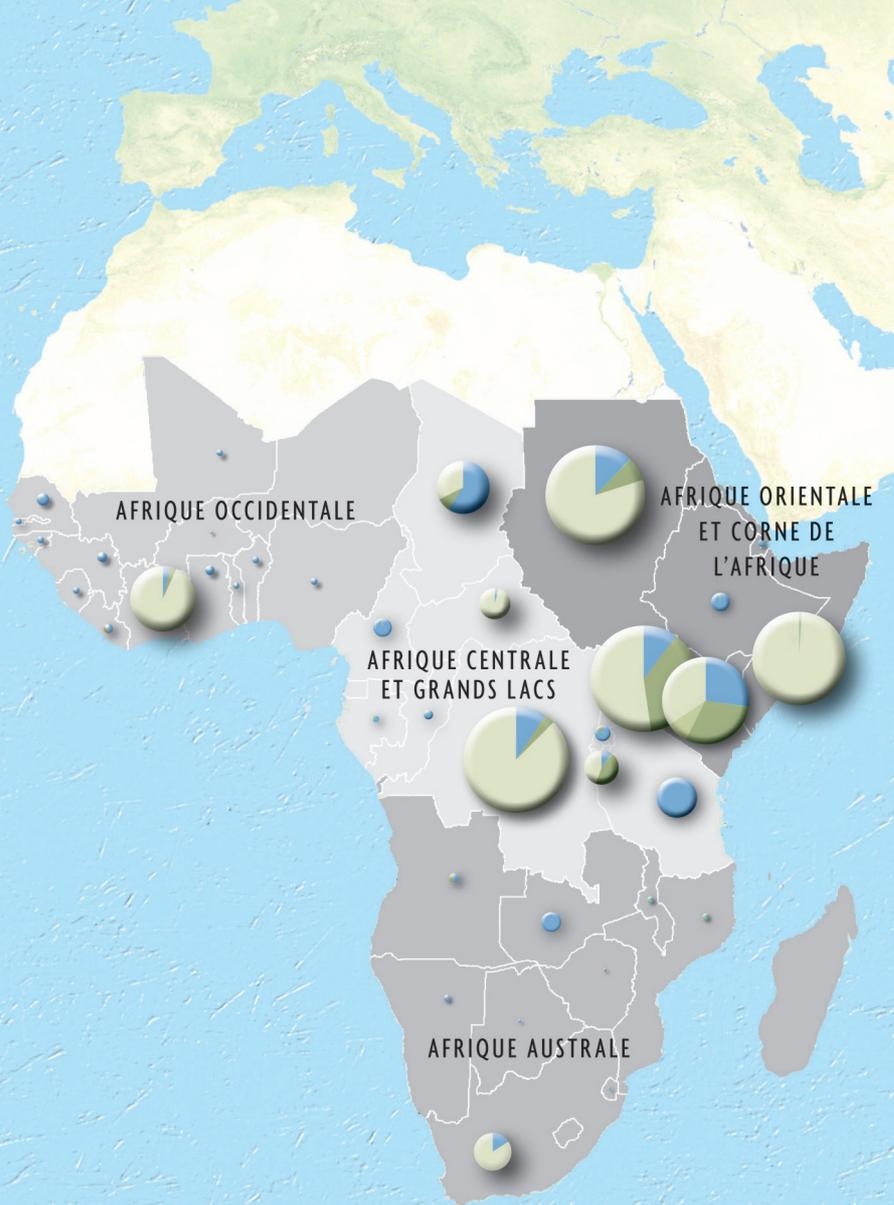
Au début de l'année 2009, l'Afrique sub-saharienne abritait plus de 10 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont quelque 2,1 millions de réfugiés, 305 000 demandeurs d'asile, plus de 6,3 millions de déplacés internes et une centaine de milliers d'apatrides selon les estimations. Le nombre de réfugiés dans la région décroît, ce qui contraste avec les tendances mondiales. Cependant, près de 98 pour cent des réfugiés sont piégés dans des situations d'exil prolongées.

Des stratégies globales, incluant le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation, ont aidé de nombreuses personnes réfugiées dans la région à trouver une solution durable. Si le rapatriement est demeuré la principale solution, il est encourageant de constater que l'intégration sur place devient une option plus réaliste. C'est le cas en particulier dans des pays d'asile situés en Afrique occidentale, mais aussi dans d'autres pays, notamment en République-Unie de Tanzanie, où l'administration examine les demandes de naturalisation de quelque 165 000 réfugiés burundais. En collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires, le HCR s'efforcera de pérenniser ces solutions.

De nombreux déplacés internes regagnent, eux aussi, leur localité d'origine ; environ un million d'entre eux ont bénéficié d'une aide du Haut Commissariat pour rentrer dans leur foyer en 2009. Néanmoins, le HCR et ses partenaires dans la région offrent toujours protection et assistance à quelque 6,3 millions de déplacés internes pour lesquels aucune solution n'a été trouvée. Enfin, un grand nombre de personnes ont été déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays par des conflits et des catastrophes naturelles.

La Somalie a été le théâtre des déplacements forcés les plus terribles de la région : plus d'un million et demi de personnes ont été déracinées, souvent à plusieurs reprises. Des milliers de Somaliens se sont également réfugiés en Éthiopie et au Kenya. Dans les camps de réfugiés de Dadaab, au Kenya, la surpopulation fait peser une charge excessive sur les infrastructures et les services et entraîne des réductions dans le niveau de l'assistance.

Les mouvements migratoires mixtes en Afrique ne sont pas uniquement composés de personnes qui quittent le continent, comme celles qui franchissent le Golfe d'Aden ou la Méditerranée lors de périlleuses traversées. Ils impliquent également des gens qui se déplacent d'Afrique centrale et occidentale jusqu'en Afrique du Nord, ou qui quittent la Corne de l'Afrique, la région des Grands Lacs et le Zimbabwe pour se rendre en Afrique du Sud.



Taille des populations



De fait, en 2008, l'Afrique du Sud est de loin le pays qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile du monde : quelque 207 000 au total. Le HCR continuera d'œuvrer avec les gouvernements, en particulier avec ceux des pays situés sur des itinéraires migratoires, au renforcement des régimes d'asile nationaux et des capacités de protection.

| Objectifs stratégiques |

● *Promouvoir un environnement de protection favorable*

Le HCR cherchera à améliorer l'environnement de protection de réfugiés et des déplacés en encourageant l'intégration de leurs droits dans les instruments régionaux et dans les cadres juridiques nationaux. Le Haut Commissariat aidera les autorités africaines à se doter des moyens administratifs nécessaires à l'application pleine et entière des normes de protection internationales. Il accordera une attention particulière à la surveillance des points d'entrée et aidera les pouvoirs publics à instituer des pratiques d'admission qui tiennent compte des besoins de protection.

Pour faire face à l'augmentation des mouvements migratoires mixtes en Afrique, l'Organisation aidera les autorités nationales à élaborer des politiques migratoires qui tiennent compte des besoins de protection. Elle veillera à ce que les mesures de lutte contre le trafic et la traite des personnes n'empêchent pas les réfugiés de solliciter l'asile. Les partenariats avec les gouvernements et les organisations multilatérales et non gouvernementales ont une importance cruciale. Une approche large, fondée sur la collaboration, est indispensable pour garantir une protection et une prise en charge adéquates aux catégories de population qui ne bénéficient pas à titre habituel de l'assistance du HCR.

Les efforts visant à recenser les populations apatrides et les personnes qui risquent de le devenir seront intensifiés. De concert avec les gouvernements, le HCR entreprendra de cerner les causes de l'apatridie et de proposer des solutions aux personnes qui en sont victimes.

● *Garantir un traitement équitable, efficace et non-discriminatoire ainsi que la délivrance de papiers d'identité*

Le HCR poursuivra ses efforts pour s'assurer que le mode d'enregistrement ou d'établissement du profil des personnes qui relèvent de sa compétence renforce leur protection. Pour cela, il faut veiller à ce que toutes ces personnes soient enregistrées individuellement et en temps voulu, et s'assurer

que toutes les femmes adultes reçoivent des papiers individuels. Le Haut Commissariat coopère avec les autorités nationales de plusieurs pays africains afin de les doter de capacités plus solides pour enregistrer les réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR et pour leur délivrer les papiers nécessaires.

● *Créer des environnements sûrs pour l'ensemble des personnes relevant de la compétence du HCR*

L'Organisation ne s'épargnera aucun effort pour protéger les personnes qui relèvent de sa compétence, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, contre la violence, les abus et l'exploitation. À cet effet, il faudra prendre des mesures pour minimiser les risques de recrutement forcé et d'infiltration des communautés déplacées par des éléments armés. Dans la même optique, des équipes d'ilotage seront organisées au sein des communautés et les forces de sécurité nationales et locales seront formées.

Le Haut Commissariat redoublera d'efforts pour s'assurer que des procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant sont utilisées, afin que les meilleures décisions possibles soient prises concernant la prise en charge et l'avenir des enfants déplacés.

Le HCR accordera une attention particulière aux activités destinées à prévenir et à contrer la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'à apporter une aide médicale et juridique aux victimes. À cette fin, il faudra ouvrir des refuges pour les femmes et les jeunes filles exposées à des risques et mettre en place des systèmes sécurisés et confidentiels d'orientation et de signalement. Des procédures spéciales, destinées à traiter les victimes mineures seront élaborées et maintenues.

● *Répondre aux besoins fondamentaux et offrir des services essentiels*

L'Organisation s'efforcera de répondre aux besoins fondamentaux de toutes les personnes relevant de sa compétence en Afrique, notamment en fournissant des denrées alimentaires et de l'eau potable en quantité suffisante ; elle cherchera également à garantir l'accès à des logements convenables et à des articles domestiques et d'hygiène indispensables, ainsi qu'à des services d'assainissement et des soins de santé adéquats. En outre, le HCR et ses partenaires s'attacheront à promouvoir l'accès des personnes déplacées aux services de prévention, de soins et de soutien concernant le VIH-sida aux mêmes conditions que les populations locales. L'accès

Informations financières

L'évaluation des besoins globaux a entraîné une augmentation sensible du budget opérationnel du HCR pour l'Afrique. L'année précédente, cette évaluation avait été réalisée à titre expérimental au Cameroun, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. L'évaluation a montré que 30 pour cent des besoins des personnes relevant de la compétence du HCR n'étaient pas satisfaits. Il est également apparu qu'il était nécessaire d'améliorer l'accès aux systèmes d'asile, les structures d'accueil, l'enregistrement, la délivrance de papiers d'identité et la surveillance aux frontières. En outre, d'inquiétantes lacunes ont été décelées dans les services de santé, dans l'éducation, dans le secteur des abris et dans le domaine de la sécurité alimentaire. La plupart de ces besoins sont chiffrés dans le budget présenté dans cet Appel global.

Si le budget est intégralement financé, le HCR sera en mesure de réduire les taux de malnutrition aiguë dans les camps de réfugiés à travers le monde, de scolariser davantage de filles et de garçons dans le cycle primaire et d'améliorer les abris, ainsi que d'autres structures. Si le budget n'est pas totalement financé, la plupart des opérations seront obligées de réduire des services essentiels et d'accorder la priorité à l'aide essentielle, indispensable à la survie. Une insuffisance des financements entraînera une réduction draconienne des distributions de matériaux pour abris au Darfour, par exemple, et interdira d'agrandir ou d'améliorer les structures destinées à loger les nouveaux arrivants au Kenya et en Éthiopie. Un manque de ressources empêchera également de nombreuses opérations de prendre toutes les mesures nécessaires pour traiter le VIH et le sida et enrayer la propagation du virus.

des garçons et des filles déplacés à l'enseignement primaire et la promotion d'environnements d'apprentissage sûrs demeurent des objectifs clés en Afrique.

○ Promouvoir l'autosuffisance et la participation des communautés pour aider les personnes qui relèvent de la compétence du HCR à mener une vie productive

Le Haut Commissariat entreprendra des évaluations avec la participation des bénéficiaires afin de déterminer leurs besoins, leurs priorités et leurs capacités. Il aidera des hommes et des femmes d'âge différents et d'aptitudes diverses à conquérir leur autonomie, afin de leur permettre de mener une vie digne et épanouissante et de réduire leur dépendance à l'égard de l'assistance.

○ Mobiliser un appui international pour apporter des solutions durables en Afrique

Le HCR continuera de rechercher des solutions durables globales pour les personnes déplacées en Afrique, en particulier pour celles qui sont exilées depuis longtemps. Si les conditions s'y prêtent, le Haut Commissariat encouragera les rapatriements librement consentis, aidera les personnes qui rentrent dans leur pays, contribuera à la remise en état des sites qui accueilleraient des réfugiés et épaulera les efforts de réintégration afin de pérenniser les retours. Dans le même temps, il cherchera à faire des autres solutions durables, telles que l'intégration sur place et la réinstallation, des options réalistes pour les déplacés.

| Défis |

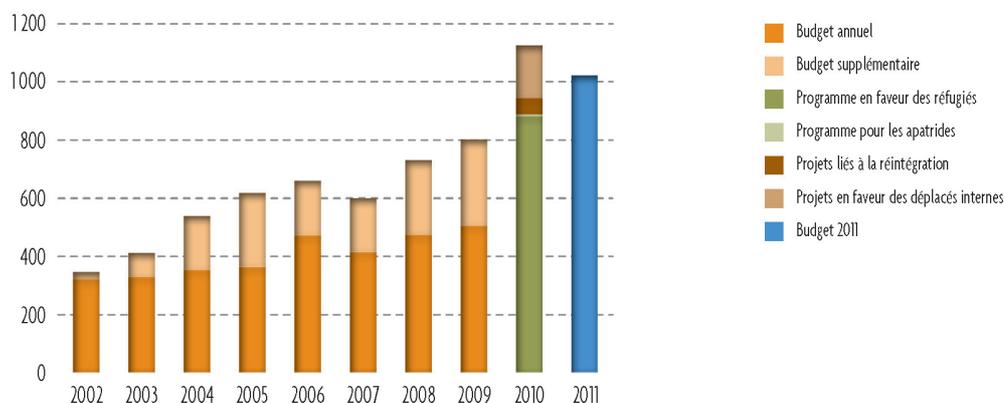
La paix et la sécurité demeurent fragiles dans une part importante des zones d'opérations du HCR en Afrique. Les activités de protection et d'assistance sont de ce fait difficiles, compliquées et souvent dangereuses. L'instabilité, les conflits et le manque de sécurité provoquent de nouveaux déplacements, en particulier dans la Corne de l'Afrique, et empêchent de nombreuses personnes de regagner de leur plein gré leur région d'origine. Ces problèmes limitent également l'accès des organisations humanitaires.

En dépit de certaines mesures, telles que le déploiement de forces de maintien de la paix, les combats et l'insécurité entravent toujours l'accès aux personnes qui ont besoin de protection et d'assistance. La sécurité de nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR est toujours menacée en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Tchad.

Ailleurs, les réfugiés, les rapatriés et les personnes qui se sont intégrées sur place ont les plus grandes peines du monde à parvenir à l'autosuffisance, en raison de conjonctures socio-économiques difficiles, aggravées par la crise financière mondiale. En outre, le HCR n'a pu, en raison de sa présence limitée dans plusieurs pays, participer pleinement aux processus interorganisations entrepris à l'échelon national. ■

Budget pour l'Afrique en 2002-2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget pour l'Afrique (dollars E.-U.)

Opérations	Budget 2009 révisé ¹	PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	Total	
		Programme en faveur des réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets liés à la réintégration	Projets en faveur des déplacés internes		
	2009	2010					2011
AFRIQUE CENTRALE ET GRANDS LACS							
Burundi	39 425 537	33 397 699	309 687	2 879 506	440 254	37 027 145	27 100 000
Cameroun	12 158 513	20 636 773	0	0	0	20 636 773	21 125 600
Congo, République du	6 054 743	9 137 767	0	0	0	9 137 767	8 302 200
Gabon	2 244 021	2 943 788	0	0	0	2 943 788	2 600 000
République centrafricaine	6 730 942	5 930 808	0	0	5 541 561	11 472 369	11 635 000
République démocratique du Congo	75 351 003	65 584 652	2 151 087	0	33 887 567	101 623 306	104 314 700
République du Tchad	101 661 085	139 547 745	0	0	22 081 862	161 629 607	154 181 000
République-Unie de Tanzanie	49 831 495	32 180 735	0	13 168 673	0	45 349 408	38 343 600
Rwanda	13 265 626	19 937 999	0	2 401 659	0	22 339 658	20 611 000
Activités régionales	7 460 000	0	0	0	0	0	0
Sous-total	314 182 965	329 297 966	2 460 774	18 449 837	61 951 244	412 159 821	388 213 100
AFRIQUE ORIENTALE ET CORNE DE L'AFRIQUE							
Djibouti	7 611 088	17 827 003	259 324	0	0	18 086 327	19 895 000
Érythrée	4 136 557	5 817 968	0	0	0	5 817 968	6 399 800
Éthiopie - Bureau régional ²	48 835 883	88 194 652	0	0	0	88 194 652	97 027 600
Kénya - Bureau régional ³	127 570 058	150 591 792	1 437 771	0	0	152 029 563	166 342 100
Ouganda	40 484 587	44 790 757	0	0	9 702 896	54 493 653	30 284 500
Somalie	31 072 535	14 630 158	0	2 825 023	48 011 309	65 466 491	51 690 400
Soudan	108 744 158	93 352 763	0	25 810 157	55 131 234	174 294 154	133 453 000
Activités régionales	3 250 000	0	0	0	0	0	0
Sous-total	371 704 866	415 205 093	1 697 095	28 635 180	112 845 440	558 382 807	505 092 400
AFRIQUE OCCIDENTALE							
Bénin	1 555 738	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	9 596 067	8 694 556	2 733 142	0	4 615 756	16 043 455	10 630 700
Gambie	640 469	0	0	0	0	0	0
Ghana	8 056 916	8 557 847	0	0	0	8 557 847	6 149 000
Guinée	7 088 649	7 269 444	0	0	0	7 269 444	5 539 800
Guinée-Bissau	77 589	0	0	0	0	0	0
Libéria	12 130 849	7 534 672	0	0	0	7 534 672	5 361 200
Mali	108 215	0	0	0	0	0	0
Nigéria	3 055 167	0	0	0	0	0	0
Sénégal - Bureau régional ⁴	9 266 647	40 736 856	678 780	0	0	41 415 636	40 448 900
Sierra Leone	4 867 572	0	0	0	0	0	0
Togo	1 189 407	0	0	0	0	0	0
Activités régionales	4 386 505	0	0	0	0	0	0
Sous-total	62 019 790	72 793 375	3 411 922	0	4 615 756	80 821 054	68 129 600
AFRIQUE AUSTRALE							
Afrique du Sud - Bureau régional ⁵	10 419 690	26 387 840	350 000	0	0	26 737 840	22 470 000
Angola	4 340 132	7 432 733	0	5 908 389	0	13 341 121	6 970 000
Botswana	2 983 730	3 253 615	0	0	0	3 253 615	2 380 000
Malawi	2 473 774	3 456 591	0	0	0	3 456 591	3 010 000
Mozambique	3 250 779	4 079 998	90 104	0	0	4 170 102	3 465 400
Namibie	2 708 690	3 773 520	0	9 727	0	3 783 247	2 500 000
Zambie	16 128 380	11 396 776	0	0	0	11 396 776	10 600 000
Zimbabwe	7 170 512	2 816 511	176 752	2 344 521	3 027 517	8 365 300	9 200 000
Activités régionales	3 277 000	0	0	0	0	0	0
Sous-total	52 752 687	62 597 583	616 856	8 262 636	3 027 517	74 504 592	60 595 400
Budget total	800 660 308	879 894 017	8 186 647	55 347 653	182 439 957	1 125 868 274	1 022 030 500

¹ Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires d'un montant de 296 555 506 dollars E.-U.

² Inclut le Bureau de liaison régional à Addis Ababa.

³ Inclut les activités régionales et le Centre d'appui régional à Nairobi.

⁴ Inclut les activités au Bénin, au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, en Sierra Leone et auTogo.

⁵ Inclut les activités régionales en Afrique australe.